

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 12 décembre 2022

Délibération n° 2022-1353

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Rapporteur : Madame Séverine Hémain

Président : Madame Béatrice Vessiller

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 25 novembre 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charlot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Ebery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Brossaud (pouvoir à M. Bub), M. Brumm (pouvoir à Mme Burillon), Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), M. Doganel (pouvoir à M. Chambon), Mme Fréty (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Corsale).

Conseil du 12 décembre 2022**Délibération n° 2022-1353**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération PTCE et filières émergentes fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

L'économie sociale et solidaire (ESS) conjugue développement économique, lutte contre les exclusions, problématiques environnementales et solidarités, notamment à travers les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), les entreprises adaptées (EA) et le tissu associatif.

C'est parce qu'elle participe d'un modèle de développement inclusif qui crée des emplois non délocalisables et produit du lien social que la Métropole de Lyon conduit une démarche stratégique pour développer les coopérations entre acteurs de l'ESS et l'ensemble des entreprises et acteurs socio-économiques du territoire.

Les PTCE ont été définis par la loi relative à l'ESS de 2014 comme le regroupement, sur un même territoire, d'entreprises de l'ESS, qui s'associent, en lien avec des collectivités territoriales et leurs groupements, des centres de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de formation ou toute autre personne physique ou morale pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat, au service de projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement, et porteurs d'un développement local durable.

La Métropole souhaite soutenir de tels projets collectifs et coopératifs, notamment au sein de filières prioritaires répondant, à la fois, aux besoins des entreprises, mais aussi, des habitants du territoire et qui s'inscrivent dans la définition de la loi.

L'objectif de la Métropole est de faciliter la création et le développement d'écosystèmes locaux ou de favoriser la consolidation et le développement d'initiatives déjà à l'œuvre sur le territoire, en permettant leur accès à des ressources indispensables au changement d'échelle.

En effet, la dynamique des PTCE est particulièrement adaptée à la structuration de filières émergentes. Elle permet de réunir les différents acteurs d'une même chaîne de valeur, autour d'un objectif d'intérêt collectif. L'organisation collective de structures d'une même filière, partageant un même objectif d'intérêt général et territorial, peut aussi être une source d'innovation, en réponse à des besoins non satisfaits.

II - Présentation des projets

1° - Le projet U-Duchère à Lyon 9ème : création d'un pôle dédié au développement des compétences

Le U est un bâtiment tertiaire situé au pied de la Tour panoramique, au cœur du secteur du plateau à la Duchère, Lyon 9ème. Le projet de rénovation urbaine comprenait la démolition de ce bâtiment, mais la décision a été prise, en 2013, de le conserver.

Propriété de la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), avec une rétrocession à la Métropole prévue au plus tard fin décembre 2022, ce bâtiment a connu plusieurs usages, dont une occupation temporaire de 18 mois durant laquelle ont été réalisés :

- les études nécessaires à sa réhabilitation,
- des travaux importants de rénovation énergétique et architecturale, dans le respect du classement au patrimoine du XX^{ème} siècle (construction François-Régis Cottin).

Du fait d'un retour d'expérience très positif des structures qui ont été accueillies dans le cadre de l'occupation temporaire, la SERL, en lien avec les collectivités, a confié une mission d'accompagnement à la foncière ETIC, gestionnaire d'immobiliers et tiers-lieux pour les acteurs de l'ESS, afin d'identifier plus précisément les cibles potentielles et le positionnement que cet îlot pourrait occuper, en lien avec les acteurs de l'ESS.

Sur la base de cette étude remise fin 2021, une proportion importante de structures intervenant dans les champs de l'égalité des chances, de l'emploi et de l'insertion a été identifiée comme intéressée par un lieu et/ou un projet collectif.

Cette étude a aussi identifié les initiatives du territoire qui sont en lien avec les orientations nationales (vers une société apprenante : rapport sur la recherche et développement de l'éducation tout au long de la vie) et qui ont obtenu, pour certaines, la labellisation Fabrique de Territoire. Cette labellisation, source de financement, leur permet, par exemple, de dédier un poste, pendant 3 ans, pour monter des projets de coopération.

La Métropole souhaite accompagner la création d'un lieu fédérateur qui, au-delà de sa fonction d'animation, pourrait proposer des programmes d'accompagnement aux coopérations, un lieu ressources et d'expérimentation pour les individus, les associations, les établissements scolaires, d'enseignement supérieur, les entreprises ou encore les collectivités et institutions.

L'enjeu de ce projet est aussi celui de son ancrage local, dans le quartier de la Duchère, riche de nombreuses structures d'éducation populaire ou en lien avec la jeunesse. Le lieu devra être un agrégateur des initiatives locales, leur offrant des espaces partagés pour mener à bien leurs projets.

Ce lieu pourra, également, proposer des services aux habitants, notamment, aux jeunes, à travers des espaces de travail partagés, l'accompagnement des projets professionnels ou d'engagement citoyen, de projets collectifs, et de toutes actions destinées à démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur, à lutter contre l'illettrisme ou l'illectronisme, etc.

L'hypothèse envisagée est que ce pôle développement des compétences s'installe sur l'un des 2 niveaux du bâtiment U, qui représente au total un peu plus de 2 000 m², répartis en 2 niveaux identiques et des parties communes.

Une programmation complémentaire devra donc être faite pour l'autre niveau (1 000 m²). Les pistes de travail, en lien avec les résultats de l'étude d'opportunité, concernent l'implantation d'acteurs de l'insertion, de la formation professionnelle et autres acteurs économiques sensibles aux thématiques abordées.

Le projet, objet de la délibération, concerne les études restant à conduire et les travaux d'aménagement des 2 niveaux du bâtiment, qui représentent un budget prévisionnel de 458 000 € à la charge de la Métropole.

Les travaux sont programmés pour démarrer au début de l'année 2023.

2° - Le pôle économie circulaire ILOé à Villeurbanne

Le pôle d'économie circulaire ILOé, porté par une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), vise à proposer un nouvel outil métropolitain de gestion des déchets hétéroclites, grâce à un système territorialisé de coopération entre les acteurs relevant des secteurs public, privé et de l'ESS.

Il est né d'une volonté commune d'entrepreneurs sociaux, d'acteurs publics et d'entreprises, d'initier une dynamique de coopération ayant pour finalité la réponse à différents besoins exposés ci-après :

- sociaux : créer des emplois et des parcours professionnalisant dans les métiers de la logistique, du traitement et de la valorisation de déchets et contribuer à lutter contre l'exclusion du marché du travail en favorisant l'employabilité des personnes dans la filière des emplois verts,

- environnementaux : améliorer les performances environnementales de la gestion des déchets encombrants *via* l'application des principes de l'économie circulaire (réemploi, recyclage, activité de sur-tri) et ainsi réduire l'empreinte environnementale de ces déchets. Les déchets hétéroclites, notamment des bailleurs sociaux, représentent près de 14 000 t, ils constituent le gisement cible prioritaire. Des solutions innovantes pour répondre aux problématiques des artisans des bâtiments et travaux publics (BTP) seront également développées,

- technico-économiques : accompagner les acteurs de la collecte et leurs clients dans l'optimisation de la logistique et de la gestion de leurs déchets,

- territoriaux : le projet ILOé repose sur des modes de gouvernance et de partenariats à travers la création de la SCIC, dont l'objet est de favoriser la coopération économique territoriale entre les acteurs relevant des secteurs public, privé et de l'ESS de la filière de sur-tri des encombrants, mais aussi de participer à la reconnaissance du territoire de la Métropole, en tant que territoire exemplaire en la matière.

L'entreprise d'insertion ENVIE coordonne la SCIC ILOé pour le compte de ses sociétaires que sont : Véolia - le groupe Vita - SERDEX Serfim recyclage - les régies de quartiers RIB, Eurequa et 124 services - le groupe d'insertion Estime et GEIM - Buers services - le Foyer Notre Dame des Sans Abris en représentation du collectif des donneries et la Métropole, Alliade habitat, Dynacité, les offices publics de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat et Grand Lyon habitat ainsi que l'association ABC HLM, qui les représente, sont rentrés au capital de SCIC tout comme La Métropole.

Au 31 décembre 2022, la plateforme aura collecté et trié près de 4 360 t pour un taux de valorisation de 75 %, ce qui lui a permis de créer 10 emplois dont 7 en insertion.

Afin de poursuivre son développement et atteindre ses objectifs (7 000 t en 2025), la SCIC deviendra locataire de 3 400 m², au sein d'un bâtiment acquis par la Métropole en juillet 2022 (200 rue Léon Blum à Villeurbanne, site Thyssen).

Cette surface et cette destination sont inscrites comme un invariant du projet urbain, de plus long terme.

La SCIC ILOé réalisera les travaux afférents au locataire qui doivent, notamment, répondre aux exigences du régime de déclaration des installations classées protection de l'environnement (ICPE).

Il est proposé que la Métropole prenne à sa charge les travaux qui reviennent au propriétaire et qui représentent un budget prévisionnel de 473 000 €. La livraison est prévue pour juin 2023.

III - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Afin de conduire les études et travaux nécessaires à l'activation de ces 2 sites à vocation économique, dans l'objectif de permettre l'implantation et le développement de 2 PTCE, il est proposé de procéder à l'individualisation partielle d'autorisation de programme pour un montant total de 931 000 € en dépenses.

Celle-ci sera mobilisée pour financer :

- une partie des études et les travaux relatifs au bâtiment U-Duchère à Lyon 9ème, pour lequel un acte de rétrocession entre la SERL et la Métropole interviendra au plus tard le 31 décembre 2022. Ces travaux sont destinés à accueillir le PTCE développement des compétences,

- une partie des études et les travaux à conduire sur le bâtiment ex-Thyssen, à Villeurbanne, pour permettre l'implantation d'ILOé, prévue début 2023 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve les études et travaux à conduire pour l'implantation, sur le territoire, de 2 PTCE.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme global - PTCE et filières émergentes - pour un montant de 931 000 € en dépenses à la charge du budget principal, sur l'opération n° 0P01O9357, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- en 2023 :

- . 458 000 € en dépenses, pour le bâtiment U-La Duchère à Lyon 9ème,
- . 473 000 € en dépenses, pour le bâtiment sis 200 rue Léon Blum à Villeurbanne.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc de 931 000 € en dépenses.

3° - La dépense correspondante, soit 931 000 € sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2023 - chapitre 23 - opération n° 0P01O9357.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 14 décembre 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221212-295925-DE-1-1 Date de télétransmission : 14 décembre 2022 Date de réception préfecture : 14 décembre 2022
